

Lettre circulaire n° 15

(Prot. N° 00867/99)

REFLEXIONS SUR LE CPO 6

DEUXIEME PARTIE

SOLIDARITE ET DEPENDANCE MUTUELLE

— Aux frères et aux sœurs de notre Ordre —

"En toute confiance, que chacun s'ouvre à son frère de ses besoins, pour qu'on lui obtienne et qu'on lui procure ce dont il a besoin".
(1Reg 9, 10).

Chers frères, chères sœurs,

1

Il est intéressant de noter que le texte dont François s'est inspiré dans la Règle pour évoquer *la grandeur de la très haute pauvreté* (Cf. 2Reg 6,4) avait été écrit par s. Paul pour inspirer le premier grand mouvement de solidarité entre les églises : *" Vous connaissez, en effet, la libéralité de notre Seigneur Jésus Christ, qui pour vous s'est fait pauvre, de riche qu'il était, afin de vous enrichir par sa pauvreté "* (2Co 8,9). Que François recoure à ce texte pour présenter à ses frères la pauvreté évangélique, montre bien le lien étroit qu'il y a entre pauvreté évangélique et solidarité. Le Sixième Conseil Plénier de l'Ordre, en consacrant à la solidarité et à la dépendance mutuelle huit de ses 45 propositions, entend bien situer ces vertus au cœur même de la pauvreté évangélique franciscaine (cf. *Propositions 21, 22, 24, 25, 27, 28, 44 et 45*).

La charte de la solidarité

2

S. Paul, le plus international des apôtres, offre la vision la plus universaliste de l'Évangile de Jésus. Ce n'est donc pas simple coïncidence qu'il soit aussi l'auteur de la "charte de la solidarité". L'idée de solidarité qu'il développe dans sa seconde épître aux Corinthiens découle directement de la vision de l'Église présentée dans la première aux Corinthiens : "*De même, en effet, que le corps est un, tout en ayant plusieurs membres, et que tous les membres du corps, en dépit de leur pluralité, ne forment qu'un seul corps, ainsi en est-il du Christ. Aussi bien est-ce en un seul Esprit que nous tous avons été baptisés en un seul corps, Juifs ou Grecs, esclaves ou hommes libres, et tous nous avons été abreuvés d'un seul Esprit*" (1Co 12,12-13). Puisque l'amour est le plus grand des dons de l'Esprit à l'Église (Cf. 1Co 12,13), c'est l'amour de Jésus, tête de l'Église, faisant entièrement don de lui-même, que Paul propose aux Corinthiens comme inspiration de la solidarité. Il recourt ensuite aux principes de la justice distributive pour établir la mesure de la solidarité : "*Il ne s'agit point, pour soulager les autres, de vous réduire à la gêne ; ce qu'il faut, c'est l'égalité. Dans le cas présent, votre superflu pourvoit à leur dénuement, pour que leur superflu pourvoie aussi à votre dénuement. Ainsi se fera l'égalité*" (2Co 8,13-14). Une telle solidarité ne saurait émaner d'une réglementation ; elle ne peut naître que de la force et de l'inspiration de l'amour. C'est bien pourquoi la solidarité des Corinthiens se doit d'être "*prête comme une largesse et non comme une lésinerie*" (2Cor 9,5). Parce que la solidarité découle de l'amour de notre Seigneur Jésus Christ "*qui pour vous s'est fait pauvre*" (2Cor 8,9), elle enrichit non seulement celui qui reçoit mais aussi celui qui donne : "*Enrichis de toutes manières, vous pourrez pratiquer toutes les générosités, lesquelles, par notre entremise, feront monter vers Dieu l'action de grâces. Car le service de cette offrande ne pourvoit pas seulement aux besoins des saints ; il est encore une source abondante de nombreuses actions de grâces envers Dieu*" (2Co 9.11-12). Paul emploie le même mot, *charis*, pour désigner aussi bien les dons que les Corinthiens ont reçus que les offrandes de solidarité qu'il leur demande. Et pour parler d'*actions de grâces* dans sa conclusion, c'est encore à un mot — *eucharistia* — dérivé du même *charis* qu'il a recours. L'Apôtre souligne ainsi le lien essentiel entre l'eucharistie et le partage. On pourrait même dire que Paul affirme sans nuance que le refus du partage est une grave offense contre la communion et une faute contre l'eucharistie (Cf. 1Co 11,17-34 ; William Henn, OFM Cap., *Pluriformity Applied to Poverty*, Analecta OFM Cap, vol. 14, n° 3, pp. 724-725).

Le modèle franciscain de solidarité

3.1

La *Proposition 21* du Conseil plénier définit un modèle franciscain de la solidarité qui s'inspire de l'enseignement de l'Église contemporaine sur le sujet présenté dans l'encyclique *Sollicitudo rei socialis* et des propos de s. François sur la dépendance mutuelle dans la *Première Règle* (1Reg 9 ; cf. *Circulaire 13*, § 3.4.1 et 5.2) :

"Le partage des dons entre les différentes églises locales est une des dimensions essentielles de la catholicité (LG 13). Pour François, le partage des biens va bien au-delà de l'obligation morale et ressort plutôt du domaine de l'amour : " Si une mère nourrit et chérit son fils selon la chair (cf. 1 Th 2, 7), avec combien plus d'affection chacun ne doit-il pas aimer et nourrir son frère selon l'esprit ! " (2Reg 6, 8). *Sollicitudo rei socialis* définit la vertu morale de solidarité comme " une détermination ferme et constante à promouvoir le bien commun, c'est à dire le bien de tous et de chacun, parce que nous sommes véritablement responsables de tous " (SRS 38). François, qui annonce une fraternité dans laquelle il n'y a aucune honte à dépendre les uns des autres (1Reg 9, 6-7) donne encore plus de force à

cette définition de la solidarité. En effet, François affirme clairement que la dépendance à l'égard des autres est une dimension inhérente de notre humanité créée et rachetée et que, par conséquent, c'est un droit (1R 9, 9). Plus encore, l'interdépendance suppose le don théologique de l'amour qui enrichit de même celui qui donne et celui qui reçoit (1Reg 9, 9).

3.2

De plus, en nous faisant un devoir de soutenir la poursuite de la croissance économique dans la perspective d'un développement durable, le CPO étend à toute la création l'idée de la dépendance mutuelle (Cf. *Propositions 26 et 28*) :

"...les frères devraient s'engager envers la paix, la justice et le respect de l'intégrité de la création, n'usant qu'avec parcimonie des ressources de " notre mère la terre", prenant soin des plus petits dans une perspective de responsabilité fraternelle (CPO 5, 65), prêtant leur voix aux sans-voix et préoccupés des générations à venir (*Proposition 26*).

Solidarité, dépendance mutuelle et économie mondialisée

4.1

La mondialisation a apporté bien des avantages à notre monde. Notre Ordre, qui était encore en 1970, une fraternité centrée en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord ne serait pas devenue une fraternité mondiale en l'an 2000 sans la dimension humaine nouvelle qu'apportent les déplacements et les communications à la mesure de la planète. Pour de larges portions de la population, la mondialisation de l'économie a mieux assuré la sécurité et le bien-être qu'aucune période historique ne l'avait fait auparavant. Mais en même temps, la solidarité et la dépendance mutuelle sont des objectifs opposés aux concepts-clés de l'économie mondialisée qui dominent la vie et la pensée de notre monde. Ce que veut accomplir l'économie mondialisée, c'est l'accroissement de la richesse. Et, selon sa logique, la richesse s'accroît par la concentration des biens entre les mains d'un petit nombre, non par le partage entre le plus grand nombre ! Le refus de la solidarité.

On connaît encore un autre des objectifs de la mondialisation : la maximalisation des profits. Et les profits seront d'autant plus grands que la dépendance sera plus entière. Mieux on a imposé la nécessité d'un produit et plus on peut en demander cher. Cette dépendance inscrite dans l'économie mondiale, on ne saurait la célébrer comme *une dimension inhérente de notre humanité créée et rachetée et ... un droit* (*Proposition 21* ; cf. 1Reg 9, 9). Sous l'économie mondiale, la dépendance est à craindre parce qu'elle signale la vulnérabilité. Dans ce contexte, déceler la dépendance des autres ne met pas en position de les servir (Cf. 1Reg 9,10) mais bien plutôt de les exploiter à son avantage propre. C'est ce que rappelle la *Proposition 28* :

"...les forces du marché de l'économie mondialisée donnent un sens nouveau et tragique à la parole de Jésus : " À tout homme qui a, l'on donnera et il aura du surplus ; mais à celui qui n'a pas, on enlèvera ce qu'il a " (Mt 25, 29).

L'esprit de l'économie mondialisée ne peut pas comprendre que l'on *cherche* à dépendre des autres. Cet esprit, par conséquent est imperméable à la pensée qui motive la *Proposition 28* :

Ayant à l'esprit l'exemple de François qui **ne supportait pas de voir qu'un autre soit plus pauvre que lui-même**, nous devrions nous engager à prêter l'oreille en premier lieu à ceux qui ont été exclus des bénéfices de la mondialisation de l'économie.

4.2

L'efficacité de l'économie mondialisée repose sur la concentration du pouvoir et sur l'arbitrage de la compétition. Ces principes s'appliquent tout d'abord au plan économique. Cependant, ils engendrent une mentalité et des attitudes qui débordent largement le secteur

économique. L'ensemble de la vie et des relations humaines en sont imprégnées à tel point que l'organisation sociale issue de l'économie mondialisée laisse peu d'espace à l'unité et à la communion. Les fruits les plus courants des forces de l'économie mondiale et de sa philosophie, ce sont les divisions et les discordes.

4.3

La solidarité et la dépendance mutuelle, tout à l'opposé des vues de l'économie mondialisée, cherchent à créer un monde d'interdépendance en accord avec le sens de la vie tel que le propose la Sainte écriture (cf. Gn 1 – 3). Ce monde concorde aussi davantage avec "*la grandeur de la très haute pauvreté*" que présente François dans le chapitre six de la Règle. Sa pauvreté, bien qu'enracinée dans des choix économiques précis, tels que le refus de l'argent, l'interdiction de la propriété, etc. (Cf. *Circulaire 14*, § 3.2) n'en aboutit pas moins à un regard sur le monde qui embrasse tous les aspects de la vie (*Circulaire 14*, § 3.2).

Expressions de cette "*grandeur de la très haute pauvreté*", la solidarité et la dépendance mutuelle impliquent des rapports économiques alors même qu'elles donnent corps à une perspective spirituelle qui dépasse de loin les limites de l'économique. C'est bien ce que dit la *Proposition 22* :

La solidarité ne consiste pas d'abord à donner des choses aux autres. Elle est dépendance mutuelle et fraternité. La culture qui se développe à partir de la solidarité engendre une nouvelle compréhension des autres et de nouvelles relations avec eux. François a changé son rapport aux lépreux en se rendant au milieu d'eux.

La solidarité impose des choix

5.1

À l'instar de "*la grandeur de la très haute pauvreté*" la solidarité et la dépendance mutuelle doivent aussi s'enraciner dans des choix économiques clairs et précis. Pareils choix — qui façonneront des dizaines de décisions et de jugements quotidiens — composent des attitudes et incarnent une spiritualité qui marquent profondément tous nos rapports à la vie.

Dans la pratique [des frères], ces options s'exprimeront, non seulement par l'animation et la participation judicieuse aux mouvements de solidarité et d'action écologique, mais, plus encore, par la sobriété de leur vie, leur bonheur à vivre de peu et leur résistance à la société de consommation aveugle (*Proposition 26* ; cf. *Circulaire 12*, 4.4).

5.2

Dans cette *Proposition 26* le mot "choix" n'a pas été retenu par hasard et il me ramène au concept de solidarité pour bien ancrer notre réflexion dans le réel. Dans l'encyclique *Sollicitudo rei socialis*, le pape Jean-Paul II nous rappelle que la solidarité "*n'est ni une vague compassion ou une tristesse superficielle face à la souffrance de tant de gens, proche ou au loin*" (N° 38). La solidarité n'est pas une sorte de pitié vague et vaine telle qu'on peut la ressentir devant son téléviseur quand y défilent les images de victimes de tremblements de terre ou des scènes d'abus évidents des droits humains. Devant ses situations, nous pouvons nous sentir un peu coupables ou éprouver un mouvement de colère *sans poser le moindre geste concret*. La solidarité fait poser des gestes parce qu'elle impose de ces choix qui découlent "*d'une détermination ferme et constante à promouvoir le bien commun*" selon les paroles du pape. La disposition du cœur qui stimule cette détermination, c'est celle de se savoir "*véritablement responsables de tous*" (*Ibid.*). Les choix, on doit les faire après étude et examen attentif des faits en cause. Pour des individus isolés, il peut déjà s'avérer ardu de faire ces choix. Mais pour une communauté, cela demande un travail énorme. On doit pouvoir compter sur le dialogue et sur l'engagement personnel de chaque frère. Aurons-nous la force d'entreprendre ce travail ensemble ? Aurons-nous l'audace de risquer cette démarche fraternelle ?

Le choix de l'interdépendance

6.1

En embrassant la pauvreté évangélique et en faisant les choix économiques qui en ont déterminé l'application concrète, François et ses premiers compagnons n'ont ni renversé ni réformé l'économie de marché de leur époque. Mais leur option a quand même eu trois effets très réels : elle a signalé leur résolution d'être des "frères mineurs" et les a préservés dans cet état, elle les a désolidarisés des injustices et des inégalités les plus criantes de leur milieu, et elle a offert au monde un modèle lisible de rapport humain qui contrastait avec le modèle dominant de ce temps. Ce sont encore, aujourd'hui, les objectifs propres de notre choix de la solidarité et de la dépendance mutuelle.

6.2

En mars 1999, le définitoire général a publié un document intitulé *La solidarité économique internationale*. Se basant sur la *Proposition 24* du CPO 6, ce document cherchait à réorganiser les rapports économiques entre les différentes circonscriptions de l'Ordre selon des principes de solidarité et de dépendance mutuelle. Invitation est faite à tout l'Ordre d'étudier ce document et de le critiquer en vue du prochain chapitre général. On peut espérer qu'après en avoir encore amélioré les dispositions, le chapitre général l'adoptera au nom de l'Ordre tout entier.

6.3

Les principes énoncés dans la *Proposition 24* peuvent aussi s'appliquer aux rapports entre les différentes fraternités d'une même province ou circonscription. La solidarité et la dépendance mutuelle à l'intérieur d'une province ou autre circonscription est aussi essentielle à notre témoignage de communion que la solidarité et la dépendance mutuelle entre les diverses provinces. Réfléchir à cette question dans les chapitres locaux et les chapitres provinciaux est d'une importance vitale.

6.4

Les promoteurs de la mondialisation de l'économie prétendent que la concentration de la richesse entre les mains d'un petit nombre, produira éventuellement des "retombées" qui transformeront pour le mieux la vie de l'ensemble. La présentation de Mme. Susan George au CPO 6 a souligné le caractère mythique de cette théorie. Un monde organisé sur la base de rapports de solidarité et de dépendance mutuelle offre un espoir de transformation sociale plus solidement ancré. C'est cette logique que propose le Conseil plénier : "*La communion fraternelle et l'interdépendance devraient inspirer et définir ... nos rapports au monde, en particulier nos rapports au monde des pauvres*" (*Proposition 21*). Cette pensée peut faire l'objet de réflexions enrichissantes dans toutes les fraternités locales et provinciales de notre Ordre.

6.5

Dès les premières années de l'histoire de notre Ordre, la vitalité internationale de la fraternité s'est appuyée sur le partage du personnel et les migrations de frères entre les provinces. Cette façon de partager se réalise encore de différentes façons. La plus visible est celle de l'effort missionnaire constant dans notre Ordre. En ce moment même, par exemple, nous sommes en train de nous implanter au Burkina Faso et au Gabon. De nouvelles missions sont à l'étude au Botswana, en Bolivie et à Haïti. Tout cela, évidemment, est à base de partage des frères.

On pourrait citer aussi plusieurs exemples de partage de frères spécialisés comme formateurs : les trois provinces d'Indonésie fournissent des formateurs à Madagascar et au Pakistan ; en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, des frères indiens collaborent à la formation.

Au début de ce siècle, des frères des Pays-Bas ont aidé à la re-fondation de la province de

Varsovie après que nos frères polonais aient subi la persécution et la suppression. Aujourd'hui, ce sont les frères de Pologne qui permettent aux fraternités de Lettonie et de Lituanie de revivre. Il y a 17 frères de Cracovie qui se sont intégrés à la province de Vienne. Plusieurs frères viennent, de divers continents, se mettre au service de leurs compatriotes qui ont émigrés en Europe ou en Amérique. Il est fréquent que ces immigrants se trouvent tout au bas de l'échelle sociale de leur nouvelle patrie. Les frères qui viennent les servir ouvrent à nos fraternités européennes ou américaines, une voie d'accès aux communautés les plus pauvres de leur société. La vitalité et le rajeunissement de notre fraternité mondiale continuera de s'appuyer sur des échanges de frères entre circonscriptions. À mesure que les fraternités deviendront plus conscientes de leur solidarité et de leur dépendance mutuelle de nouvelles structures de collaboration fraternelle s'établiront entre les continents et entre les circonscriptions.

Des pains et des poissons

7.1

La multiplication des pains et des poissons est un miracle de la solidarité. Dans l'évangile de Marc, lorsque les apôtres se lamentent sur leur incapacité de nourrir la foule, Jésus leur demande : "*Combien de pains avez-vous ?*" Jésus laisse clairement voir que les miracles de Dieu ne sont pas appelés à remplacer les initiatives humaines. Les apôtres devaient d'abord exploiter leurs propres ressources jusqu'à leurs ultimes limites. Il y a un détail intéressant que Jean ajoute à cette scène et qui est absent des autres évangélistes : "*Il y a ici un enfant, qui a cinq pains d'orge et deux poissons*" (Jn 6,9). J'ai du mal à imaginer que, parmi une foule de 5000 personnes, on ne puisse trouver que si peu de nourriture. Peut-être Jean suggère-t-il quelque chose. Il y avait sans doute d'autres personnes dans la foule qui s'étaient apporté un croûton et un morceau de poisson ; mais seul un gamin a eu la générosité de partager tout ce qu'il avait ! En donnant cette indication capitale, Jean ajoute un élément essentiel au miracle de Jésus : la solidarité. En multipliant les pains, Jésus amplifie à l'infini la portée du geste de solidarité d'un enfant qui avait avec lui cinq pains d'orge et deux poisson. *Les miracles de Dieu commencent là où la générosité humaine arrive aux limites de ses moyens !* Et en effet, la générosité humaine est un miracle de la grâce.

7.2

J'ai souligné plus haut que Paul était l'apôtre de la vision universelle. De Jean, il faut dire qu'il est celui qui proclame le mieux la primauté de l'amour. La solidarité n'existe pas sans l'amour. C'est bien pourquoi le pape peut écrire : "La solidarité est sans aucun doute une vertu chrétienne (...) on peut entrevoir de nombreux points de contact entre elle et l'amour qui est le signe distinctif des disciples du Christ" (*Sollicitudo rei socialis*, 40). Je crois que c'est la vocation de notre fraternité capucine d'annoncer et de manifester l'âme chrétienne de l'expérience de solidarité. Le pape Jean-Paul II le dit éloquemment dans *Vita consecrata* : "*Pour les personnes consacrées, unies en "un seul cœur et une seule âme" (Ac 4, 32) grâce à cet amour répandu dans leur cœur par l'Esprit Saint (Cf. Rm 5,5), cela devient une exigence intérieure de mettre tout en commun : les biens matériels et les expériences spirituelles, les talents et les inspirations, de même que les idéaux apostoliques et le service caritatif*" (VC 42). Le pape cite, en conclusion, la Règle de saint Basile : "*Dans la vie communautaire, la force de l'Esprit qui est en une personne, se communique à tous en même temps. On y bénéficie de ses propres dons, on les multiplie en les communiquant aux autres, et l'on jouit ainsi des dons d'autrui comme des siens propres*" (VC 42). Ce que disent le pape et saint Basile sur l'opération du Saint Esprit qui passe d'une personne à toute une communauté peut également s'appliquer aux fraternités. Lorsqu'une fraternité locale s'engage dans la voie d'une vraie solidarité par le partage des biens spirituels et matériels, "la force de l'Esprit qui est en une, se communique à toutes en même temps" et notre fraternité mondiale devient un réseau de solidarité animé par la force de l'Esprit Saint. La tradition chrétienne a toujours vu dans le miracles des pains et des poisson une image de l'eucharistie. Alors que s. Paul affirme que le refus du partage est une grave offense contre la communion et une faute contre l'eucharistie (Cf. 1Co 11,17-34), s. Jean nous apprend que la pratique de la solidarité est une pratique de l'eucharistie. Je prie pour que nos fraternités fassent

l'offrande solidaire des "pains et des poissons" de leur pauvreté et que ces gestes déclenchent de nouveau dans le monde le miracle de l'amour. Chaque jour et de par le monde entier, lorsque nos fraternités se rassemblent autour de la table du Seigneur, Jésus se lève de table pour laver les pieds de ses disciples et répondre aux besoins de son peuple (Cf. Jn 13). Puisse-t-il trouver des fraternités disposées à offrir en toute solidarité les pains et les poissons qui renouvelleront ses miracles pour notre monde.

Fraternellement,

A handwritten signature in black ink, reading "fr. John Corriveau". The signature is written in a cursive, flowing style.

fr. John Corriveau, OFM Cap.
Ministre général

En la fête de la Toussaint,
Rome, le 1^{er} novembre 1999

Questions pour la réflexion personnelle

Donnez-vous un temps de prière et de méditation personnelle appuyé sur l'un ou l'autre des textes ci-dessous :

" Vous connaissez, en effet, la libéralité de notre Seigneur Jésus Christ, qui pour vous s'est fait pauvre, de riche qu'il était, afin de vous enrichir par sa pauvreté " (2Co 8,9).

" De même, en effet, que le corps est un, tout en ayant plusieurs membres, et que tous les membres du corps, en dépit de leur pluralité, ne forment qu'un seul corps, ainsi en est-il du Christ. Aussi bien est-ce en un seul Esprit que nous tous avons été baptisés en un seul corps, Juifs ou Grecs, esclaves ou hommes libres, et tous nous avons été abreuvés d'un seul Esprit " (1Co 12,12-13).

" Combien de pains avez-vous ? ... Il y a ici un enfant, qui a cinq pains d'orge et deux poissons " (Mc 6,38 et Jn 6,9).

Questions pour l'échange en fraternité

1. Pour une communauté, faire des choix demande un travail énorme. On doit pouvoir compter sur le dialogue et sur l'engagement personnel de chaque frère.

À quelle sorte d'engagement devrait s'astreindre notre fraternité locale pour faire sien le modèle franciscain de la solidarité et le mettre en pratique (Cf. ci-dessus, § 3 et 6).

Avons-nous de l'estime pour la " dépendance mutuelle " ? La vivons-nous ? De quelle manière une " culture de la dépendance mutuelle " pourrait-elle modifier les rapports interpersonnels dans notre communauté ?

Pourrions-nous, dès maintenant, au cours de cette rencontre, nous mettre d'accord sur un pas à faire dans cette direction ?

2. Quelle est notre réaction à l'affirmation assez abrupte de Paul qui dit que le refus du partage est une grave offense contre la communion et une faute contre l'eucharistie (Cf. 1Co 11,17-34) ?

3. Qu'avons-nous à faire pour créer les conditions de " l'égalité " que Paul appelle : " *Dans le cas présent, votre superflu pourvoit à leur dénuement, pour que leur superflu pourvoie aussi à votre dénuement. Ainsi se fera l'égalité* " (2Co 8,13-14) ?

4. " La communion fraternelle et l'interdépendance devraient inspirer et définir nos structures de solidarité dans les fraternités locales, provinciales et internationale " (*Proposition 21*).

Quelles sont les " structures de solidarité " qui sont déjà en place à chacun de ces niveaux ?

À chacun de ces mêmes niveaux, quels changements sont nécessaires ?